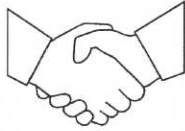




C.G.T. - En Toute Liberté -



Syndicat CGT
D.D.T.M 44
10 Bd Gaston Serpette
B.P. 53606
44036 NANTES CEDEX 1
—◆—
☎ 02.40.67.26.90
syndicat.cgt.ddtm44@i-carre.net

Nantes le 24 janvier 2013

Mesdames et messieurs
les Maires de Loire-Atlantique

Madame. Monsieur le Maire,

Vous bénéficiez actuellement de l'aide que vous apportent les services de l'État (personnel des Unités Territoriales de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique et de son siège), soit près de 90 agents dans les domaines de l'Application du Droit des Sols (ADS) et de l'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

- L'ADS permet aux communes qui le souhaitent de faire appel aux services de l'État pour instruire leurs actes d'urbanisme: permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme..., (en Loire-Atlantique ce sont environ 22 000 dossiers, tous actes confondus, qui sont ainsi étudiés et instruits, en moyenne, tous les ans).
- L' ATESAT concrétise la volonté de l'État d'apporter sa solidarité aux collectivités les plus modestes dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat à travers un service public adapté, efficace et, ne relevant pas du droit commun de la concurrence.

Or, les différentes expressions écrites et orales récentes de Madame Cécile Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement, en lien avec l'acte III de la décentralisation, rebaptisé «démocratie territoriale», nous font craindre le pire quant à la pérennité de ces missions dans nos structures.

Selon les orientations définies dans ce cadre, les collectivités devraient désormais exercer pleinement ces missions avec l'aide des intercommunalités, hormis certains domaines particuliers et/ou complexes pour l'ADS.

Lors du congrès des Maires de France, en novembre, le président de la République et la ministre, Madame Lebranchu, ont pourtant indiqué que les collectivités, notamment les petites communes, devaient pouvoir compter sur la qualité de l'ingénierie publique de l'Etat, son aide technique et sa présence au plus près des territoires.

Cette volonté politique d'arrêter l'instruction à titre gracieux de l'ADS et de ne plus établir de conventions sur l'ATESAT avec les collectivités fait l'objet de nombreuses réactions critiques, en provenance des élus locaux et notamment de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Le gouvernement semble donc décidé de continuer la destruction de services qui assurent des tâches d'intérêt général au plus proche des collectivités et des citoyens.

Les conséquences seraient dramatiques pour les agents concernés et pour la présence territoriale de l'Etat dans les départements.

En effet, ces orientations de nouveaux abandons de missions engendreraient inéluctablement :

- des dépenses supplémentaires à la charge des collectivités territoriales ;
- la disparition complète de l'ingénierie publique de l'État reconnue pour sa proximité, sa connaissance du territoire, et garante d'une indépendance et de neutralité;

- une diminution de la sécurité juridique des actes (marchés publics, autorisations d'urbanisme) dans un contexte où l'inflation législative et normative, la complexification technique et juridique des dossiers, ainsi que la prise en compte des orientations de développement durable exigent une ingénierie de plus en plus performante et efficace, seule garante d'une bonne élaboration des dossiers et d'une exécution de travaux de qualité;
- une diminution du portage des politiques publiques à l'échelon territorial alors même que l'Etat inscrit le développement durable au premier rang de ses priorités, par exemple.

Nous réaffirmons notre volonté que la DDTM 44 reste clairement positionnée comme un service public territorial répondant au contexte et aux réels besoins locaux.

Parce que la fin de l'exercice de ces missions concerne nos emplois, mais aussi, et surtout :

- le service public que nous vous rendons, et pour lequel nous réclamons des moyens pour mieux vous le rendre encore,
- notre présence à vos côtés, sur le terrain, pour le conseil et le «portage» des politiques publiques de l'État dans les domaines de: l'urbanisme et du logement, de l'aménagement et de l'environnement,...

nous avons décidé de vous faire part de nos inquiétudes et de vous alerter sur les conséquences de ces mesures.

Notre organisation syndicale CGT de la DDTM de Loire-Atlantique

- **souhaite vous associer à sa démarche de sauvegarde de ces missions qui concourent à l'égalité des citoyens sur le territoire,**
- **vous invite à prendre position sur ce désengagement prochain de l'État de vos territoires et à exprimer votre attachement à l'accomplissement de ces missions par nos services**

Nous vous invitons à faire connaître votre prise de position:

- au Préfet,
- aux élus du département (députés, sénateurs)
- aux associations d'élus
- à nous même

Dans l'attente, nous nous tenons à votre disposition pour toute rencontre ou initiative que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour la CGT de la DDTM de Loire-Atlantique
le secrétaire de la section CGT / PTAS



Daniel ROLLAND

Copie à :

Monsieur le Préfet
Mesdames les députées et Messieurs les députés de Loire-Atlantique
Madame la Sénatrice et Messieurs les Sénateurs de Loire-Atlantique